

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE LA TECHNOLOGIE



PROGRAMME
D'APPUI
À LA QUALITÉ

PAQ2009-QE

Titre du Projet
**INNOVATION PEDAGOGIQUE PAR LA MISE EN PLACE
D'UNE UNITE DE PHARMACIE EXPERIMENTALE POUR
AMELIORER LA QUALITE DE LA FORMATION
PROFESSIONNALISANTE**

Etablissement & Université gestionnaires du projet :
Faculté de Pharmacie de Monastir - Université de Monastir

**Termes de références pour l'expertise de
l'Unité de Pharmacie Expérimentale**

**Action 2 : Développement et mise en place
des outils pédagogiques au sein de l'UPE**

Octobre 2010

1- CADRE DE REFERENCE

Le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique a obtenu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le projet d'Appui à la Qualité de l'Enseignement Supérieur (PAQ).

Dans le cadre de l'accord de prêt n°7392-TN entre le Ministère et la BIRD, **La Faculté de Pharmacie de Monastir** a bénéficié d'une allocation pour la mise en place d'un projet intitulé « **INNOVATION PEDAGOGIQUE PAR LA MISE EN PLACE D'UNE UNITE DE PHARMACIE EXPERIMENTALE POUR AMELIORER LA QUALITE DE LA FORMATION PROFESSIONNALISANTE** » dont l'exécution s'étalera jusqu'à décembre 2011.

Ce projet consiste à mieux préparer les étudiants aux stages et à la vie professionnelle par simulation de situations réelles rencontrées dans l'exercice pharmaceutique, et ce par la création d'une pharmacie expérimentale. Il prévoit aussi un programme de perfectionnement pédagogique à l'intention des enseignants, ainsi qu'un cycle de formation continue en faveur des maîtres de stages pour améliorer leurs qualifications pédagogiques et professionnelles.

2- OBJECTIFS DE L'EXPERTISE de L'UPE

L'objectif fondamental recherché à travers cette expertise pédagogique est de faire profiter les enseignants de la FPM de l'expérience des gestionnaires de pharmacie expérimentale et de les sensibiliser à la rationalisation de la gestion des ressources (locaux, équipements, temps). C'est aussi une occasion pour envisager aussi bien la coordination entre les enseignants que l'intégration des enseignements pour mieux cibler les objectifs de formation et conférer aux diplômés les qualifications exigées.

3- PRESENTATION DE L'ACTION 2

Etant donné que l'UPE constitue un lieu d'enseignement à visée professionnelle et qu'il n'existe en Tunisie aucun modèle similaire, et afin de construire une unité fonctionnelle et opérationnelle, le projet PAQ a prévu une expertise de cette unité par des experts étrangers.

Les termes de **l'action 2** sont :

- **Intitulé** : développement et mise en place des outils pédagogiques au sein de l'UPE.
- **Durée** : 3 jours.
- **Délais de réalisation** : 1/03/2011-31/05/2011.
- **Objectif** : expertiser les outils pédagogiques de l'UPE et initier des enseignants à l'enseignement au sein de l'UPE.

4- QUALIFICATIONS ET PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant retenu doit :

- Etre pharmacien.
- Attester d'une expérience professionnelle de cinq ans au moins.
- Justifier d'une expertise dans la gestion d'une pharmacie expérimentale.

5- NEGOCIATION DU CONTRAT

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné en concertation avec le chef du projet. Un PV sera rédigé et visé par le chef du projet.

Les négociations porteront sur :

- La rémunération du consultant.
- Les conditions techniques de déroulement de l'expertise.

- Les délais et le calendrier de mise en œuvre.
- Le programme détaillé de l'expertise.

6- RAPPORTS

Le consultant est tenu de remettre à la faculté de pharmacie, quinze jours au maximum après la fin de la mission, un rapport détaillé retraçant les différentes activités réalisées en évaluant la compréhension satisfaisante des bénéficiaires, les difficultés éventuelles, les solutions proposées, les moyens et les axes à mettre en œuvre pour l'amélioration de l'existant.

7- DONNEES ET MOYENS FOURNIS PAR LA FACULTE DE PHARMACIE DE MONASTIR

La Faculté de Pharmacie de Monastir mettra à la disposition du consultant un bureau, les données relatives au projet de gestion de l'UPE, les équipements et les moyens logistiques nécessaires à l'exécution de la mission (impression, tirage, éditions, supports numériques, ...).

Le transport et l'hébergement du consultant sont à sa charge.

8- CONFLITS D'INTERETS

Les consultants en conflits d'intérêts, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque ou le Ministère doivent déclarer leurs conflits d'intérêts au moment de la transmission de la lettre d'intention pour la mission. **En particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la formation.**

9- DOSSIER DE CANDIDATURE

Les consultants individuels admissibles (au sens de la section 5 des directives Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de Mai 2004, mises à jour en Octobre 2006) désirant manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus doivent adresser au Doyen de la Faculté de Pharmacie de Monastir un dossier de candidature en langue française comprenant les pièces suivantes :

- 1- Lettre de candidature**, dûment datée et signée, au nom du Doyen de la Faculté de Pharmacie de Monastir.
- 2- Curriculum vitae** du consultant et de ses éventuels associés faisant état des diplômes obtenus et retraçant les principales qualifications du consultant et de toutes ses expériences professionnelles acquises en rapport avec la mission.
- 3- Références récentes (5 dernières années)** et pertinentes en missions de formation similaires avec mention obligatoire des données suivantes : libellé de mission, pays, période d'exécution, programme, documents et supports pédagogiques utilisés.
- 4- Qualifications en rapport avec la nature de la mission.**
- 5- Présentation de l'approche méthodologique** à adopter pour la réalisation de la mission.

Les dossiers de candidature doivent parvenir par voie postale ou par porteur à l'adresse ci-dessous avec la mention « **Avis de Sollicitation de Manifestation d'intérêt, A NE PAS OUVRIR** ».

Doyen de la Faculté de Pharmacie de Monastir, rue Avicenne Monastir 5000, Tunisie

Contact : faculte-pharmacie@fphm.rnu.tn; med.zribi@yahoo.fr

La date limite pour la réception des dossiers est fixée au 15/3/2011 à 17h00, heure tunisienne.

10- MODE DE SELECTION

La sélection du Consultant Individuel sera faite conformément aux procédures définies dans les directives « *Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Mai 2004, mises à jour en Octobre 2006* ».

Cependant, les consultants individuels appartenant à un bureau ou groupement, peuvent présenter des candidatures individuelles.

Une commission de sélection des candidatures établira un classement des candidats selon les critères suivants :

Critères	Notation ^(*)
Pertinence du CV	25
Qualifications en rapport avec la mission	30
Expertises	30
Approche méthodologique, cours, supports pédagogiques	15
Total	100

() Un total minimal de 50 est exigé pour que le dossier soit éligible*